

## HISTOIRE DE LA TOURAINE

**POUVOIR FÉODAL  
ET POUVOIR RELIGIEUX EN TOURAINE  
AU XI<sup>e</sup> SIÈCLE**

Jean-Mary COUDERC\*

**RÉSUMÉ**

La période connaît un essor économique et un essor du monachisme qui s'accompagne d'une réforme religieuse. Les clercs exercent de plus en plus d'influence sur les nobles en intervenant dans les conflits féodaux, en profitant de la peur du jugement dernier. Clergé régulier et chanoines se constituent de grands domaines aux dépens des nobles et augmentent leurs sources de revenus par la concession de droits de pêche, de navigation ou de meunerie. La croisade les enrichira en appauvrissant les nobles.

**SUMMARY**

*Feudal and Religious power in Touraine during the 11<sup>th</sup> century.*

A rapid economic and monastic development accompanied by a religious reform took place during this period. Clerics exerted increasing influence over the nobility by intervening in feudal conflicts while taking advantage of the Judgment Day fears. The regular clergy and canons put together great properties for themselves at the expense of the nobility; they augmented their sources of revenue through granting rights to the forests and rivers (fishing, navigating and milling). The Crusades would make them rich and impoverish the nobility.

---

\* Président de l'Académie.

## COMMENT SE CARACTÉRISE LA PREMIÈRE PARTIE DU SIÈCLE ?

### *L'essor économique et démographique*

#### *Le front pionnier des prieurés*

À partir du XI<sup>e</sup> siècle, les mentions de bois et de forêts abondent dans les chartes de fondations monastiques alors qu'antérieurement on ne mentionne que des lieux habités. Ainsi rencontre-t-on les noms de 54 forêts en Touraine du sud contre 10 en Gâtine tourangelle, zone qui subit plus tardivement les grands défrichements. Ceux-ci sont liés à une augmentation démographique en relation avec une amélioration des techniques agricoles après l'époque carolingienne.

Selon un schéma classique, on assiste à la transformation d'ermitages en prieurés et parfois en abbayes comme nous l'apprend l'histoire de Fontaines-Blanches, rédigée par le moine Pérégrin vers 1200. De Pétigny (1849) montre que la richesse de la Trinité de Vendôme devient telle avec les donations faites par les comtes de Vendôme, que l'abbaye crée 50 prieurés dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle ; de 1030 à 1119, la majeure partie des terres de la forêt de Gâtine est donnée à l'abbaye de la Trinité. Des hommes et des femmes libres se donnent à l'abbaye jusqu'à la fin de leur vie, moyennant le vêtement et le couvert. Gantier nous montre que l'essentiel des donations à Marmoutier sont des forêts où l'abbaye fonde des prieurés. Ces grands établissements monastiques déplacent parfois les moines d'un premier établissement vers un suivant. Ainsi la forêt de Blémars, de nos jours disparue, est-elle alors grignotée à la fois du côté tourangeau et du côté blésois (fig. 1). À partir des antennes martinienues du prieuré de Chambon, du prieuré de Chouzy et des terres de Bury, chaque donation des comtes de Blois est mise en culture par les moines d'un nouveau prieuré.

#### *La construction de nouvelles églises*

Un transfert de bien partant des nobles ou des petites gens vers l'Église explique la construction d'églises en grand nombre<sup>1</sup> : « *Près de trois ans après*

---

1. Pour E. Zadora-Rio (2008), il n'y aurait pas eu une croissance spectaculaire du nombre des églises en Touraine. Les mentions plus nombreuses au XI<sup>e</sup> siècle seraient liées à l'augmentation des sources écrites et à l'importance nouvelle des confirmations papales de biens ecclésiastiques. Pourtant, d'après ses propres estimations, on peut compter autour de 170 lieux de culte en 900 contre 300 attestés vers 1200.



*l'an 1000, les basiliques et les églises furent renouvelées dans presque tout l'univers... quoique la plupart fussent encore assez belles pour ne point exiger de réparations. On eut dit que le monde entier, d'un même accord, avait secoué les haillons de son antiquité, pour revêtir la robe blanche des églises... Le monastère de Saint-Martin de Tours fut un des plus beaux édifices construits à cette époque» (Glaber Liv. III, chap. IV, G).*

Pour la première fois s'élevèrent systématiquement des églises en dur (et non plus en bois et chaume) alors qu'au X<sup>e</sup> siècle seules les grandes communautés ou les paroisses importantes disposaient d'églises en pierre (Chanceaux-sur-Choisille par exemple). Les communautés régulières les plus riches construisent des églises de style roman dès le début du siècle et parfois de grande taille : Bourgueil 1001, Preuilley-sur-Claise 1003, Saint-Mexme de Chinon 1006, Beaulieu-les-Loches 1007, la Trinité de Vendôme 1040, Saint-Julien de Tours 1084, Marmoutier 1096... Il en est de même dans les campagnes pour des bâtiments moins imposants : prenons le Bouchardais par exemple (Couderc *et al.*, 1987). Dans cette région rurale, la majeure partie des églises est construite au XI<sup>e</sup> siècle et surtout au début du siècle :

- Anché (existence d'une « chapelle » en 1030) ;
- Chézelles église Saint-Pierre (XI<sup>e</sup> siècle) ;
- Cravant au vieux-bourg, église Saint-Léger (début XI<sup>e</sup> siècle) ;
- quatre églises à L'Île-Bouchard dont les églises Saint-Gilles (1067) et Saint-Léonard (1067) ;
- Lièze (paroisse dépendant de nos jours de Chézelles) (début XI<sup>e</sup> siècle) ;
- Nouâtre (extrême fin X<sup>e</sup> siècle) ;
- Panzoult (XI<sup>e</sup> siècle) ;
- Ports-sur-Vienne (XI<sup>e</sup> siècle) ;
- Prieuré Notre-Dame de Tavant (988) ;
- Theneuil (fin XI<sup>e</sup> siècle) etc.

#### *La construction des paroisses*

Les nouvelles créations d'églises et surtout leur construction en dur à l'époque romane s'accompagnent d'un regroupement de l'habitat. Les chartes attestent de la volonté des seigneurs laïcs ou ecclésiastiques de regrouper les

hommes autour des lieux de culte. E. Zadora-río a noté (2008, p. 71) cette polarisation de l'espace social et juridique autour de l'église.

– Prenons l'exemple du prieuré de Tavant construit à la fin du X<sup>e</sup> siècle : c'est le chevalier Thibaud qui fait don d'un alleu en faveur de Marmoutier là où il y avait déjà une église avec des vignes, des terres et peut-être un port. Le rôle de ce prieuré dans la construction du bourg est attesté en 1070, rôle que l'église Saint-Nicolas, plus excentrée, n'aura pas par la suite.

– Le cartulaire de Noyers relate les circonstances de la création du bourg de Saint-Gilles de L'Île-Bouchard. Le seigneur de l'Île, Bouchard III, charge les moines de Noyers de construire une église sur les terres qu'il leur donne près du château mais sur la rive nord du bras nord de la Vienne. Il leur cède de surcroît les droits de coutume et de justice et autorise la tenue d'une foire de six jours par an autour de la fête de Saint-Gilles. **Enfin, il accorde le privilège d'exemption de charges militaires aux hommes construisant une maison près de l'église**, ce qui montre bien sa volonté de constituer une paroisse matérialisée par un bourg.

– Si l'on prend l'exemple de Tours, on ne relève qu'une seule église paroissiale avant 1000, la cathédrale Saint-Maurice ; dès 1030, on en compte au moins quatre : Saint-Pierre-du-Boille, Saint-Saturnin, Saint-Hilaire et Saint-Vincent. En 1080, s'ajoute Saint-Pierre-le-Puellier et à la fin du siècle, Saint-Pierre-du-Chardonnet (au SE de la Martinopole) (Galinié *et al.*, 2007, p. 390).

## *La mutation de l'église*

### *De l'érémisme aux prieurés*

L'anachorétisme et l'érémisme se transforment. Faute de disposer des déserts de l'Orient, certains (des femmes surtout) avaient choisi la réclusion<sup>2</sup>, d'autres pour copier les stylistes et les anachorètes orientaux avaient substitué une grande forêt (*quasi altera Egypta*) aux déserts, se disant exposés aux

---

2. Autrefois saint Libert, contemporain de Grégoire de Tours, avait vécu reclus dans les grottes de Marmoutier, et au XI<sup>e</sup> siècle encore, le bienheureux Hervé de Tours (mort en 1022) y a vécu en semi-réclusion.

dangers des ours (absents en Touraine) et des loups. En fait, plusieurs études ont montré, en Bourgogne et en Lorraine en particulier, que ces ermites demeuraient parfois en bordure de la limite d'une grande propriété familiale ou dans une forêt assez ouverte pour qu'ils y reçoivent des visites (trop parfois). Ainsi Robert d'Arbrissel, qui a voulu s'isoler en forêt de Craon en 1091, s'y voit bientôt entouré d'une foule d'anachorètes qui, d'ermite deviennent cénobites, ce qui l'entraînera à créer l'abbaye de la Roë. Les ermites sont souvent contraints en raison de leur succès d'organiser une communauté. Certaines créations de prieurés sont une officialisation d'une communauté érémitique ce qui, pour l'Église, est aussi un moyen de la contrôler.

Ainsi, en Touraine, pour les communautés de Bois-Aubry et de Saint-Jean-du-Grais.

Deux prêtres ermites, Renaud Frémaud et Geoffroi Paisonnel vivent, en 1046, dans la forêt de Bréchenay, près de la chapelle de «Paissonneau» (*ecclesia de Gressu*). Joscelyn de Cormery prend la tête du groupe d'ermite et c'est sous la tutelle plus ou moins lâche de l'abbaye de Cormery qu'est fondé plus tard le prieuré de Saint-Jean-du-Grais, en 1127. En forêt de Bois-Aubry, l'ermite Robert s'installe de même près d'une chapelle Saint-Michel en 1080 et, en 1118, ses disciples s'organisent en prieuré de l'ordre de Tiron en pleine terre martinienne, ce qui suppose voyages nombreux, tractations et contrôle intéressé d'une abbaye «étrangère». Il y aura même, vers la fin du siècle, dans les abbayes les plus riches, un érémitisme interne. Ainsi Guillaume Firmat, né à Tours, qui séjourne à Marmoutier vers 1060-1070 comme ermite dans la grotte des Sept-Dormants.

De même, Saint Gautier de Pontoise (mort en 1095) qui vit dans l'île de Saint-Cosme (Dom Oury, 1963) où il est découvert par un certain Guarin, «*qui faisait en pèlerinant la tournée des lieux saints*», ce qui montre bien que «*l'église des saints Cosme et Damien*» était, avant 1020, un ermitage dépendant de Saint-Martin et ensuite un important prieuré de Marmoutier.

### *L'essor du monachisme*

Il est la résultante de plusieurs facteurs : la peur du jugement dernier chez les puissants amène des dons et, avec la violence de la société, augmente le nombre des vocations ; le caractère reconnu des moines comme hommes de paix capables de régler des conflits ou de s'interposer.

– La vitalité des grands monastères s'affirme partout en Touraine au début du siècle.

Un bon exemple en est l'abbaye de Cormery qui vient d'obtenir des comtes d'Anjou, en 1026, les domaines d'Azay-le-Rideau et de Villaines. Tandis que s'élève l'église abbatiale romane qui sera consacrée en 1054, le seigneur de Nouâtre lui concède le vaste domaine de *Mons caninus* (Montchenin au bord de l'Échandon). C'est le même Marris de Nouâtre, vassal du comte de Vendôme qui, dépendant du comte d'Anjou pour ses terres de Noyers, vient d'obtenir de Foulque Nerra l'autorisation d'y fonder une abbaye bénédictine en 1030, celle-là même dont le cartulaire est si parlant.

Pourquoi autant de faveurs de ce seigneur pour le clergé régulier ? Il y a certes des raisons « politiques » ou familiales : il entretient avec l'abbé angevin Richard des rapports peut-être familiaux (toutes les grandes familles nobles sont apparentées), mais il y a aussi (constat fréquent) la demande d'un (ou plusieurs...) contre-don : il a souhaité être traité comme un vrai moine le jour de la Saint-Pierre et Saint-Paul au réfectoire de la communauté, entorse à la règle mais dérogation accordée. Annick Chupin (1995, p. 55) écrit : « <il est désormais> *enregistré à l'obituaire, présent à date fixe dans les prières des meilleurs intermédiaires entre le suzerain céleste et ses vassaux de la terre, cette "militia" que forme les moines...* ». Marris fut inhumé en terre monastique et il avait acquis l'assurance d'une sépulture identique pour son fils Mauran.

Le cartulaire de Noyers fourmille de requêtes de ce genre attachées à des cessions de terres ou de droits ; à la fin du siècle, un seigneur ramènera même de Terre sainte le corps de son fils pour le faire enterrer dans l'église abbatiale, ceci non sans dotations majeures.

Au cours des siècles, les moines sont devenus des experts en tractations, des spécialistes des comptes-rendus écrits d'où la multiplication des chartes au XI<sup>e</sup> siècle. Les seigneurs de second rang comme celui de Nouâtre peuvent ne pas savoir lire ou écrire. C'est sans doute pour cela qu'on lit et relit les documents dans des séances solennelles ou que certains procèdent à des gestes ancestraux et symboliques. À l'abbaye de Cormery le seigneur Irvisus met sur la charte de cession posée sur l'autel majeur de « Monsieur Saint Paul » un couteau censé trancher tout lien entre le bien et son donateur ; de leur côté, les moines iront couper de l'herbe et des branches tout autour de la propriété

de Montchenin pour en prendre possession. Le nombre de témoins « *videntes et audientes* » peut aller jusqu'à 15 qui auront entendu lire et vu signer ou pratiquer les gestes symboliques d'acceptation.

– Une seconde raison peut expliquer cette prééminence du clergé régulier.

Il s'agit de la défaillance de l'institution épiscopale qui s'accroît après la mort de Robert le Pieux en 1031 ; les nominations-investitures d'évêques sont moins contrôlées, la corruption et la simonie s'accroissent alors que les monastères vont se réformer. Adalberon de Laon voulait contenir l'influence monastique mais après 1030, celle-ci s'amplifie ; il y a un détournement des aumônes au détriment des évêques et au profit des monastères.

On voit même apparaître plusieurs modèles d'ordre féodal « monachisés » ; ainsi à travers le *livre V des miracles de Saint-Benoît*, l'abbé André considère-t-il que le clerc occupe un échelon supérieur de noblesse : « *nobilissimus* », qu'il tient de la loi divine (*ordo sacratus*) mais que cela exige la pureté sexuelle, sinon comme le dit Adalberon, le prêtre devient « ignoble », c'est à dire « non noble ».

Se faire moine c'est renoncer à l'épée, à l'or et aux femmes et l'on voit que couvent les ferments de la réforme religieuse qui va arriver. Certains moines ou certains chanoines manient en effet beaucoup d'argent pour les transactions de leur monastère ou de leur chapitre. Certains ont même des serfs à leur service parce qu'un certain nombre de gens libres se sont donnés à la communauté. C'est le cas du moine médecin Guillaume de Noyers qui avait à sa disposition « *Engibaldus, servus monachi* ». À Marmoutier, les autodédications sont fréquentes mais elles disparaîtront peu après 1100. Ces employés libres sont les « *famuli* » qui peuvent être aussi des employés agricoles dont les femmes et les enfants sont retenus en servitude s'ils veulent conserver le *beneficium Sancti Martini*, cela pour empêcher de faire sortir l'outillage agricole à l'extérieur de Marmoutier.

#### *Le clergé modérateur des conflits*

La noblesse, aussi bien les grandes familles régionales (cf. les conflits entre comtes de Blois et comtes d'Anjou) que les nobliaux locaux, se livrent des guerres parfois interminables. La charte LXVII (vers 1074) du cartulaire de Noyers nous donne un exemple de guerre entre féodaux locaux pendant

laquelle des manants (femmes et enfants essentiellement) sont mortellement enfumés dans un souterrain refuge sous le ferme de Grizay, à la limite de Ports et de Marigny-Marmande.

Une grande partie des initiatives pour « la paix de Dieu » est née dans le Centre-Ouest. L'église, de plus en plus gênée par les querelles intestines des féodaux, d'autant que la royauté a perdu tout pouvoir, fait naître l'idée au concile de Charroux en 999. C'est au départ pour se substituer à la paix du roi qu'est proclamée la paix de Dieu contre les exactions des *equites* : ceux qui portent les armes. On leur interdit : de violer l'immunité des sanctuaires ; d'assaillir les clercs ; de piller les biens et le bétail des pauvres.

Le concile de Poitiers (1011-1014) entend protéger les *rustici* contre les *milites*. Au concile de Bourges, on ajoute les marchands, les pèlerins, les femmes nobles, tous sans armes. Par la suite, la paix est dirigée aussi bien contre les milites que contre les *bellatores*, les chevaliers et les seigneurs ou, comme on le dit au concile de Limoges en 1031, les *caballarii* et les *milites*. La trêve de Dieu apparaîtra ensuite dans le siècle pour interdire la guerre pendant certaines périodes (par exemple pendant le carême et le temps pascal).

Raoul Glaber raconte (*L'an Mille*, éd. Pognon, p. 67) qu'au début du siècle, Hugues, archevêque de Tours, entre en conflit avec Foulque Nerra car le comte s'est permis de construire le château de Montrichard en partie sur ses terres. Hugues a riposté en refusant de consacrer l'abbaye de Beaulieu-lès-Loches, construite à la suite d'un vœu.

Un autre conflit célèbre oppose en 1082 Foulque le Réchin et l'archevêque de Tours, Raoul de Langeais ; le comte saisit les biens de l'archevêque.

Ces différends peuvent aller jusqu'au jugement de Dieu : l'ordalie au fer rouge ou à l'eau bouillante ; on tient le fer rouge dans sa main ou on récupère le fer au fond d'un chaudron d'eau bouillante. Les clercs en ont christianisé les modalités mais l'ordalie ne sera pas plus fréquente que dans les siècles précédents.

Il subsiste la solution par le duel (mentionné sept fois en ce siècle pour le Vendômois) mais c'est un affrontement d'ordre psychologique ; qui propose le duel s'expose à devoir se désister. En 1076, Landri du Boulon, un *famulus* du couvent de la Trinité plaide contre le monastère et la cause est adjugée

au duel mais voyant contre lui le champion des moines, il se rétracte (charte de la Trinité n° 257). L'Église n'appelle pas le duel «*judicium Dei*» car les coups et les blessures qui s'en suivent attisent la haine au lieu de faciliter la paix. L'ordalie semble mieux arranger les moines puisqu'elle est plus religieuse.

### ***Les caractéristiques de la noblesse locale***

#### *L'ancrage territorial de la petite noblesse en pleine mutation*

Nous ne sommes plus à une période où les petits nobles sont seulement les serviteurs du comte ; au XI<sup>e</sup> siècle, les nobles tendent à exercer à leur profit les anciennes délégations de commandement (l'*honor* reçu du suzerain qui, en échange, accordait un *beneficium*) ; maintenant ils jugent et taxent à titre héréditaire. L'Église lutte pour récupérer des terres accordées à titre de bénéfice (le terme disparaît au profit du terme fief) lors d'une remise d'*honor* par le comte. Les liens de vassalité existent mais dans la mesure où jusqu'en 1044 les conflits entre comte de Blois et comte d'Anjou ont été incessants pour s'emparer de la Touraine, le retournement des liens ou l'indépendance relative des féodaux se sont affirmés. À l'instar de Foulque Nerra qui multiplie les donjons<sup>3</sup> et les mottes pour les besoins de sa guerre), les *milites* ou *nobiles*<sup>4</sup>, sur les fiefs accordés jadis par le roi ou le suzerain, et désormais transmissibles héréditairement, construisent mottes<sup>5</sup>, donjons<sup>6</sup> et même castels (Betz, Preuilley...) dont beaucoup ont de nos jours disparu : deux mottes sur trois à Nouâtre, les donjons de La Celle-Draon, L'île-Bouchard, Pussigny (Le Sauvage), Marigny... C'est autour de ces constructions, des places-fortes ou des monastères que naissent les petites villes, les églises paroissiales constituant une nouvelle polarité en

---

3. Montrichard, Langeais, Montbazou, Loches, Loudun.

4. *Miles* est plus fréquent dans nos chartes et se substitue à *nobilis* à partir de 1030, mais les termes sont équivalents.

5. Villaines, Le Grand-Moléon (Auzouer), Château-Robin (Saché), Château-Renault, Château-la-Vallière, Saint-Christophe-sur-le-Nais, deux à La Chartre-sur-le-Loir, Troo, Poncé-sur-le-Loir, Le Grouin (Ports-de-Piles)...

6. Semblançay, Saint-Christophe-sur-le-Nais, Vautrompeau...

fin de période, même si la constitutions des paroisses n'en est qu'à son début. Des territoires paroissiaux sont encore partagés entre des seigneuries concurrentes comme le territoire de La Celle entre les deux châtelainies de

### Anthroponymes et sobriquets

Le cartulaire de Noyers, en particulier, nous met en contact avec la réalité de tous les jours et permet des réflexions sur l'évolution des noms.

Le christianisme ne reconnaissait qu'un nom, celui du baptême ; les Francs qui avaient gardé leurs noms en ont fait leur noms de baptême. Au cours des temps, la proportion des individus portant le même nom s'est accrue ; dans les actes, on y remédiait en indiquant la filiation ou le nom de la terre ; exemple : Athelin de Bosnay, Bouchard de la Touche, Payen de Poitiers. Au XI<sup>e</sup> siècle, les prénoms sont encore rares et dans la vie de tous les jours, on désigne les individus, certes, une fois sur deux par leur origine ou leur terre, mais une fois sur quatre par un surnom qui est souvent un sobriquet. À partir de 1050, on voit apparaître un surnom commun et héréditaire que chacun des parents ajoute à ses noms et surnoms personnels. Ces surnoms héréditaires seront les futurs noms et un signe de ralliement exprimant l'unité du lignage. La société médiévale de cette époque ridiculise volontiers les défauts physiques et les tares morales des individus, souvent même en les comparant à des animaux : « André "peau de loup", Guillaume corbeau ». Ainsi par exemple « Bernard fils d'Amauvin "queue de vache" » car il y avait d'autres Amauvin. Ce sont les surnoms (noms de métiers surtout) et ces sobriquets qui, avec les noms de baptême, de village ou de région, donneront les noms de famille et cette évolution se dessine au XI<sup>e</sup> siècle.

Les noms des épouses sont souvent d'origine germanique (une mode à un moment donné ?) : Ainorde, Aremberge, Andeburge, Burgésie, Richilde... sinon ce sont plutôt des termes doux d'origine latine ou grecque : Alice, Agathe, Lucie, Odile, Pétronille... Quelques unes sont pourvues d'un surnom : Adelaïde « Blanche fleur », Elisabeth « Brise licou », Agnès « Statuette », et d'autres de sobriquets : « la Sarrasine, l'Orgueilleuse, la Geigneuse, la Vilaine, la Superbe... » Les sobriquets des mâles nobles ou autres sont tout à fait originaux : Raoul « Barbe torte », Adelleme « Queue de vache », Adelleme « Pugne vicaire », Hugues « Grasse lèvre », Arnaud « Le Chauve », Jean « Tire mouche » Geoffroy « Malegarde », Josbert « Mangera donc », Vivien « Bois sans souci », Gauzlin « Pèse puce », Achard « Enchante vieille », Aleaume « Boutefeu »... Tout un programme. Il y a d'ailleurs de nombreux sobriquets liés à une activité : « *Bibe vinum* » : Boivin, Le Plessis « *Brisehaste* » (Briselance), « *Guegne Mora* » : Gagnetemps ; « *Mordens Lampretam* » : Mords Lamproie etc.

La Celle Draon et La Celle-Guenand ; l'unité paroissiale ne sera acquise qu'en 1779 !

Les *milites* constituent la nouvelle classe de la chevalerie ; chez Glaber, le terme évoquait déjà une fonction sociale et, après 1050, il évoque de plus en plus une qualité héréditaire (Duby, p. 243). Ces seigneurs laïcs vont avoir tendance au cours du siècle à réduire les hommes libres en servitude à leur profit pour ne plus constituer qu'une classe de vilains parmi lesquels les serfs vont avoir de plus en plus de droits à la fin du siècle, dont celui de participer au service militaire et judiciaire ce qui, antérieurement, n'était le fait que des hommes libres. À partir de 1100, il n'y a plus de servage au sens ancien du terme et certains serfs deviennent même des clercs, ce qui est en contradiction avec le droit canonique.

Les liens familiaux sont devenus au moins aussi importants que les liens personnels et ils jouent aussi pour les abbés et les grands clercs. Un réseau de grandes familles caractérise la féodalité tourangelles qui ne connaît pas d'anarchie majeure car les liens de vassalité avec le comte d'Anjou sont respectés, mais il y a comme partout des discordes au sein même des familles et des querelles de frontières ou de préséance chez les nobliaux.

#### *Des rustres et des fiers à bras en conflits incessants*

Les nobles locaux s'entre-déchirent et n'hésitent pas à s'en prendre aux églises et même aux monastères. Les combats sont incessants autour de la seigneurie de L'Île à L'Île-Bouchard tandis que les faubourgs, de création religieuse, se développent. Geoffroy Fuel s'empare de la châtellenie de son neveu Bouchard III qui la récupère en 1060 ; à peine Geoffroy Fuel s'est-il réfugié dans le prieuré de Tavant que Bouchard l'en déloge en y mettant le feu ! Nouvelle guerre entre les seigneurs de la vallée de la Vienne : Zacharie, seigneur de Marmande, doit faire face, à la fin du siècle, aux forces conjointes des seigneurs de Châtellerault, Faye-la-Vineuse et L'Île-Bouchard. Son donjon est pris mais il trouve refuge chez le seigneur de Nouâtre ; il conclut une paix avec Fuel de L'Île-Bouchard. Une autre fois, il soutient une guerre contre le seigneur de Sainte-Maure où son neveu Bernard, fils d'Amauin « queue de vache » [cf. l'encart sur les anthroponymes] est mortellement blessé (charte 265 de Noyers).

Le comportement noble n'est pas codifié mais empiriquement établi ; la noblesse n'est pas insensible aux menaces de l'Enfer<sup>7</sup> ou du Purgatoire. Elle achète et vend des moulins par exemple ; elle n'est pas encore obligée de respecter la règle de dérogance. Mais les chartes nous laisse deviner sa perte de puissance face aux monastères. L'épisode de Foulque qui entre en armure et à cheval dans l'abbaye de Tours est célèbre : cela lui valut l'inimitié de l'évêque de Tours qui refusa de consacrer l'église abbatiale de Beaulieu-les-Loches, sans doute en 1007, église dont Foulque était le parrain.

### **Foulque Nerra (970-1040)**

Troisième comte d'Anjou en 987, ce fut peut-être un grand stratège mais aussi une bête de guerre d'une grande cruauté. Ce fut à la fois un incendiaire de fermes et de couvents, l'auteur de supplices atroces, de massacres de prisonniers et par ailleurs un étonnant constructeur de donjons, un fondateur d'abbayes (onze églises fondées ou dotées par lui), un homme qui s'est repenti trois fois en terre sainte ! Il incarne la noblesse de l'époque dont la plus part des membres étaient partagés entre leurs instincts et leurs passions d'un côté, et la crainte de Dieu de l'autre.

Deux exemples de sa sauvagerie tirés de sa légende noire. En prenant possession de son comté, il constate qu'il possède Amboise, enclave orientale dans le comté de Blois tandis qu'Eudes possède Saumur, point stratégique avancé en Anjou d'où un terrible chassé croisé. En 1020, il met le feu à Saint-Florent de Saumur et au Château voisin ; il gifle à toute force un prisonnier, les autres sont massacrés et les fils du gouverneur torturés.

En 987, il a épousé Élisabeth, fille du comte Bouchard, favori d'Hugues Capet. Il lui naît une fille, ce qui lui déplait. Ne serait-elle pas le fruit d'un adultère car il a beaucoup guerroyé ?

D'un soupçon, il passe à une certitude. Il choisit des juges et, selon certaines sources, son épouse, emprisonnée à Angers, est condamnée à être brûlée vive en 1000. Il épouse Hildegarde en 1002 et part pour Jérusalem ; il y repartira une troisième fois pour avoir fait assassiner un jour de chasse, le meilleur compagnon du roi : Hugues de Beauvais..

La vie des deux comtes Foulque III d'Anjou et Geoffroy Martel montre le rôle important des femmes, du moins tant qu'elles ne sont pas répudiées ou assassinées.

---

7. Ainsi pour Foulque Nerra : « *Se rappelant tout le sang qu'il avait versé dans les combats, il fut pris d'une affreuse crainte de l'Enfer, et, se frappant la poitrine, il partit en pèlerinage pour Jérusalem* » (Glaber Raoul, *Historiae* II, cap. IV, 5-7).

*Le pouvoir croissant des femmes de la haute noblesse*

L'Église est pour elles un appui. En 1020, Foulque Nerra, associé à sa femme Hildegarde et à son fils Geoffroy fonde à Angers l'abbaye de Saint-Nicolas. En 1040, la Trinité de Vendôme est construite pour abriter une sainte larme que Bouchard a ramené de Jérusalem, mais elle est construite là où sa femme Agnès de Bourgogne a vu en sa compagnie, par une fenêtre de l'aula du château de Vendôme, tomber par trois fois des étoiles filantes dans une fontaine au milieu des prés.

Elle possède auprès de son mari un rôle d'aide et de conseil, suggère de donner des terres, obtient qu'un possesseur de terre l'abandonne à leur fondation commune (chartes de la Trinité 82 et 83). Sa qualité de fondatrice au même titre que le comte est souvent rappelée dans les chartes. Elle fonde Sainte-Marie-de-Saintes et la fait doter par son mari ; même répudiée, elle y aura le rôle d'une protectrice sinon d'une abbesse. De même, les moines de la Trinité bénéficieront-ils d'un large soutien puisque Dominique Barthélémy a relevé pendant sa présence en Vendômois, la trace de douze de ses achats pour les moines et que dans dix cas sur douze, elle achète sans l'intermédiaire de son époux. Entre eux et avec les moines, Geoffroy et Agnès donnent l'impression de marchander, de ruser parfois, surtout si des intérêts religieux sont en jeu.

Dans son étude sur Montchenin, Annick Chupin (1995, p. 56) montre que dans les tractations avec les moines de Cormery, les femmes des seigneurs veillent au grain : « *L'une assure son avenir financier en protégeant son douaire, l'autre remplit la tire-lire de ses fils* ». Agathe, qui fait venir elle aussi des moines à La Haye, n'a pas le droit d'entrer dans la clôture de Saint-Paul de Cormery. Il y a là un dilemme pour les moines comme pour les épouses ou les veuves des seigneurs, donatrices qui entendent aussi accéder au Paradis.

On retrouve une situation comparable pour la femme de Foulque le Réchin, Orenge de Châtelailon dont le comte s'était lassé et que, sous prétexte de parenté, il avait enfermée chez les filles de Beaumont-lès-Tours en 1081. À cette période, les couvents de femmes se multiplient à la fois parce que certaines épouses ne se laissent pas faire et parce que les répudiées ou les rebelles ne sont plus toutes enfermées au domicile qu'elles quittent ; enfin, parce que les progrès de la réforme amènent les prêtres à se séparer de leurs compagnes.

## COMMENT S'IMPOSE PEU À PEU LE CLERGÉ

### *L'exploitation de la peur de la mort et du jugement dernier*

*L'Église reçoit des dons en échanges de prières*

Elle prend soin de rappeler souvent aux fidèles qui ne doutent pas de l'immortalité de l'âme, leur fin dernière et que maladies et morts sont le « salaire » du péché.

Le préambule de la charte de fondation de la Trinité en 1040 (charte XXV de la Trinité) contient la formule liturgique récitée le mercredi des cendres ; celle-ci crée une ambiance de culpabilité<sup>8</sup>.

Dans la guerre entre le comte de Vendôme et Hugues de Sainte-Maure : « *Garin, fils d'Hilduin fut blessé, et, terrifié par la crainte de la mort, il fit appeler le seigneur abbé Étienne de Noyers avec ses moines...* » et il confirme – ce qu'il avait contesté – la cession à l'abbaye de tout ce que leur avait antérieurement donné Adelelme Pugne-Vicaire (charte CLIX,1088).

*Les nobles font tout pour être enterrés dans les églises*

Dans une charte correspondant à la période 1086-1091, le seigneur Guillaume déclare : « *Je meurs, rapportez mon corps à l'église de Sainte-Marie de Noyers et là enterrez-moi près de ma mère ; et suppliez l'abbé et les moines de prier pour moi ; et moi, Guillaume, je donne à cette même église de Noyers... toute l'église qu'on appelle Parilly devant le "castrum" de Chinon... et la part du port de Piles que les moines réclamaient, je la leur laisse* ». In fine, les moines finissent toujours par obtenir ce qui les intéresse. Devenu infirme, Lambert de La Haye mande l'abbé Étienne de Sainte-Marie de Noyers et le prie de bien vouloir l'enterrer « *au milieu de ses frères moines* », suit la litanie de tous ses dons (charte CCLXVI) et arrive une réponse superbe : « *l'abbé et les moines lui accordèrent que, s'il venait à vouloir être moine, ils le recevraient en raison des dons qui sont ici nommés, et s'il mourait en la vie séculière, ils agiraient envers lui comme envers un moine* ». Manifestement, la liste des dons est telle qu'on est prêt à accepter qu'il vienne vivre comme un moine et qu'il

---

8. « *reminiscentes in pulverem ac cinerem nos reversuros* (en vous rappelant que nous retournerons en poussière et en cendre); *pendentes criminum nostrum sarcinam* (évaluant le fardeau de nos crimes) ».

ne s'agit pas ici d'un monachat *ad succurendum* : magnifique formule mise au point par les moines, à savoir qu'on peut faire moine (à bon prix) une personne à l'article de la mort pour qu'il trépassé dans les meilleures chances spirituelles mais ce qui n'empêche pas le retour à la vie civile en cas de guérison. C'est ce qu'obtient par avance Zacharie de Marmande (charte 375 de Noyers) : s'il meurt sous l'habit séculier, les moines l'enseveliront dans le cimetière du monastère «*dussent-ils aller chercher son corps à trois journées de marche...*».

Les donations sont en général des alleux héréditaires, des terres libres de droit et possédées en propre. Mais, souvent les nobles ne demandent pas son avis au lignage qui se rebelle d'où des contestations et des procès où ils s'engluent. Au cours du siècle, ces réactions amènent à la fois un contrôle collectif des donations, des prises de précautions par le mourant pour garantir la validité de ses décisions et, par sécurité, le perfectionnement par les clercs des procédés de donation juridique *post mortem*, d'où grâce à eux le retour des pratiques testamentaires.

Parallèlement, beaucoup d'alleux paysans perdent leur liberté au cours du siècle, tandis que leurs possesseurs deviennent les hommes d'un maître ; par contre, chez les *milites*, l'alleu du vassal, le *feodarius* : le feudataire, cesse autour de 1030 d'être soumis au contrôle parce qu'il est déjà héréditaire. Par contre, ce fief impose des services désormais attachés à la terre.

Tous les soudards n'ont peut-être pas une foi extrême mais ils craignent sans doute d'être mis au banc de l'Église. N'oublions pas que, dans les cas extrêmes, l'Église peut user de l'excommunication. Elle a d'ailleurs excommunié jusqu'au roi pour avoir épousé une parente... Ainsi Fulbert, évêque de Chartres, menace-t-il d'excommunication le comte Bouchard et ses vicomtes parce qu'ils détiennent des terres qui avaient été données par l'évêque Renaud à l'église Saint-Marie de Chartres : «*Si vous y manquez, je vous excommunierai comme contumaces et j'interdirai que vous entendiez l'office divin, que vivants vous receviez la communion, morts la sépulture...*».

## ***Le renforcement de la foi***

### *Le rôle des reliques*

Il ne cesse de se renforcer au cours du siècle «*Dans l'année 1008 de l'Incarnation du sauveur, grâce à diverses révélations et à des indices certains,*

*on parvint à retrouver des reliques saintes, depuis longtemps cachées à tous les yeux»* (Glaber, chap. VI, livre III).

En cas d'épidémie, on promène des reliques autour des villes pour qu'elles soient épargnées, formant ainsi une barrière infranchissable puisque les maladies sont envoyées par les esprits. Un tel procédé est déjà attesté par Grégoire de Tours (*De glor. Conf*; chap. 78) et Baudri de Bourgueil raconte comment la tête de saint Valentin a été promenée autour du monastère de Jumièges pour en écarter les rats.

C'est parce que les grands sanctuaires sont protégés par des reliques majeures que la noblesse a accepté l'idée que les clercs soient les premiers protégés par la paix de Dieu.

### *La réforme religieuse*

La réforme de l'Église est dite grégorienne parce que commencée sous Léon IX (1049-1054), elle s'est développée sous le règne d'un moine italien proche de Cluny : Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII (mort en 1085), et qui travailla avec Hugues de Semur, abbé de Cluny. Marmoutier a joué un grand rôle dans la pré-réforme grégorienne (Guillot, p. 91) et l'un des premiers conciles pré-grégoriens qui s'est tenu en France, s'est ouvert à Tours le 17 février 1060.

Les axes de cette réforme ont été :

- l'interdiction du mariage des prêtres. Au début du siècle, presque tous les prêtres ont une épouse ou une compagne et les évêques ne sont sans doute pas chastes. Or, on considère que les prêtres ne peuvent donner les sacrements avec des mains qui ont touché le corps d'une femme ;
- par ailleurs on dénonce la simonie : le trafic des choses saintes et la vente de biens spirituels ;
- la lutte contre les hérésies et les déviations. Béranger de Tours a par exemple des conceptions particulières sur l'eucharistie qui le font taxer d'hérésie vers le milieu du siècle ;
- l'Église voudrait bien reprendre l'intégralité des nominations aux fonctions ecclésiastiques.

Les décisions :

- en 1031, le concile de Bourges exclut des ordres les fils de prêtre, interdit de céder une fille à un prêtre, à un diacre, ou au fils de l'un eux ;

- en 1049, Léon IX interdit pour la première fois le mariage des prêtres ; il réunit un concile à Rome qui condamne la simonie et en partie le nicolaïsme (le concubinage des prêtres) ;
- en 1062, le concile de Lisieux répète aux chanoines qu'ils doivent chasser leurs compagnes mais les évêques autorisent les clercs de campagne à garder les leurs ;
- après le concile de Rome de 1073, la bulle de Grégoire VII (1074) oblige les prêtres au célibat. Elle interdit aux prêtres mariés ou en concubinage l'accès aux églises. Aux yeux du pape, les prêtres mariés étaient d'autant plus tentés de s'enrichir et de constituer une rente pour leurs descendants, et c'était aussi un moyen de lutter contre la simonie.

Le rappel de la supériorité des valeurs éthiques et religieuses sur les structures sociales et laïques permet au clergé de s'affirmer comme le premier ordre dans une société tripartite ; *oratores, bellatores, laboratores*.

### ***Une période de prodiges et d'exaltation***

#### *Les prodiges*

Raoul Glaber en signale à plusieurs reprises. Deux exemples :

- dans *Histoires*, III, 5 : *«Au cours du même mois de novembre, le 10 des calendes de décembre <1044> à la troisième heure du jour, se produisit la troisième éclipse de soleil de notre temps... En ces jours, nous avons appris par Gui, archevêque de Reims, que les siens avaient vu l'étoile Bosphore, appelée aussi Lucifer, s'agiter un soir de haut en bas comme pour menacer les habitants de la terre. À la vue de pareils prodige envoyés par le ciel, bien des gens épouvantés de leurs propres vices, firent pénitence et entrèrent dans la voie du redressement»* ;
- cette période, d'après Glaber, connaît un certain nombre de faits étranges et inexplicables : le Christ en marbre de la cathédrale d'Orléans se met à pleurer, un loup géant pénètre dans le narthex, s'empêtre dans les cordes d'une cloche et sonne mâtines, un incendie détruit la moitié de la ville. On constate d'étonnantes et inexplicables pluies de cailloux et de sang<sup>9</sup>.

---

9. On enregistrera des événements semblables : des pluies de sang véritable (et non des

On craint l'anéantissement de la terre, on se réfugie dans les églises, on prie et on se dépouille de ses richesses au profit des moines.

### *L'importance des pèlerinages en Touraine*

Deux grands pèlerinages ont une renommée internationale : Saint-Martin de Tours et Saint-Mexme de Chinon (cf. Dom Oury, *Bull. Soc. Archéol. de Touraine*, LXV, 1999, p. 779).

Un riche Allemand infirme fait, pour guérir, le pèlerinage de Saint-Maximin de Trèves ; comme il ne guérit pas, il se déplace à Saint-Mexme de Chinon. Ce pèlerinage était connu en Rhénanie dans les années 1050-1060. Un manuscrit de la Bibliothèque vaticane d'après 1073, cite ce pèlerinage : «*Nous avons entendu dire que cet homme fameux est célèbre avec foi et visité par beaucoup de monde, car ceux qui le visitent et le prient sont généralement secourus de façon merveilleuse*».

### *Le développement des pèlerinages lointains*

De nombreux individus partent en pèlerinage pour Rome ou Jérusalem. À la fin du siècle, la société, de la paix et des valeurs reconquises de la chrétienté, se tourne de plus en plus vers la Jérusalem terrestre, ce qui ouvre l'ère des croisades. Il est vrai qu'avec le règne du très chrétien roi Étienne de Hongrie, une route terrestre s'est ouverte entre 1018 et 1026. En 1026, Guillaume, duc d'Angoulême, traverse le pays. En 1054, l'évêque de Cambrai, saint Liethebert traverse la Hongrie avec trois mille pèlerins qui rencontrent André I<sup>er</sup>, roi de Hongrie (1046-1060).

## **LA PUISSANCE ÉCONOMIQUE DU CLERGÉ À LA FIN DU SIÈCLE**

### *L'abandon de taxes et d'impôts au clergé régulier et canonial*

Certains droits sont rachetés par les moines, d'autres par les bourgeois qui rachètent les droits de banvin<sup>10</sup>. En 1062, bourgeois et paysans qui

---

pluies limoneuses), des pluies de poissons, de grenouilles et de bigorneaux en quantités phénoménales, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle (cf. Charles Hoy Fort : *Le livre des damnés*, 1919).

10. Droit du seigneur de vendre son vin avant les autres producteurs.

doivent le service d'ost et de chevauchée à Geoffroy le Barbu ne peuvent le racheter, « *sauf pour ceux qui pourront par l'argent fournir les vivres à la troupe* ».

Les bateaux sont taxés au profit du comte d'Anjou mais les moines de Marmoutier ont obtenu l'exemption du quart du tonlieu<sup>11</sup>. Bientôt, en 1060 : « *Geoffroy, fils de Foulques, comte d'Anjou, exempte pour le repos de son âme, l'abbé Albert et les religieux de Marmoutier de tout droit de tonlieu pour les bateaux et chalands passant sur la Loire, depuis Nantes jusqu'à Tours* ». (Mabille, 1863, XIV, 592, p. 70). En 1063 : « *Le chevalier d'Amboise ayant causé des vexations aux religieux de Marmoutier, principalement en exigeant d'eux un droit de tonlieu sur les bateaux passant par la Loire devant son château, renonce absolument au tonlieu qu'il avait jusque-là perçu indûment et déclare n'y avoir aucun droit* » (Archive de Marmoutier, in Mabille, 1863, n° 663, p. 76).

Si les seigneurs commencent à pressurer les petites exploitations paysannes, c'est que par ailleurs ils ont beaucoup perdu en un siècle au profit des monastères, voire de certains suzerains. On peut lire dans les chartes de Vendôme que pour les droits forestiers, par exemple pour la forêt de Gastine, le comte a dû partager, avec les châtelains de Montoire et de Lavardin, et avec de plus petites châtelainies comme Château-Renault. Le *decimum*, à l'origine impôt public sur les trois grandes sources de richesse rurale (guérets non compris) : pâturages, eaux courantes et stagnantes, bois et landes, est à la suite du concile réformateur de 1062, versé aux églises ; ainsi le *decimum* sera-t-il confondu avec la dîme : *decima*. De plus, les droits sur le passage (nourriture des porcs) et les amendes en forêt pour infractions ainsi que le segréage<sup>12</sup>, diminuent avec l'extension des défrichements.

Tous les grands monastères réformés ont laissé des archives remplies de protestations contre les prélèvements du comte et de ses barons. Dominique Barthélémy (1993, p. 364) pense que les troubles liés à la multiplication des châteaux sont des crises exagérées par les moines. Une lettre des moines à Agnès fait la liste des doléances contre Foulque et ses séides, en particulier contre ses veneurs en forêt de Gâtine. L'un s'est emparé du cheval d'un moine

---

11. Taxe sur les marchandises en transit.

12. C'est un droit pour le seigneur d'obtenir le 1/5<sup>e</sup> des coupes de bois vendues par ses vassaux, droit qui devait être acquitté avant la coupe.

et a contraint le prêtre de La Ferrière à le lui racheter pour dix sous alors qu'il en valait trois !

### *La constitution d'énormes domaines par l'Église*

#### *Par des dons, en général au terme d'une vie*

Une portion du patrimoine féodal que la générosité du défunt souhaitait importante passe à chaque génération aux mains de l'Église. Les aumônes successives finissent bientôt par dépasser les besoins des communautés monastiques ou canoniales. Les abbés ou les doyens de chapitre en viennent à remettre à des parents ou à des amis la jouissance des terres offertes. Ce patrimoine finit donc par ne plus se distinguer des alleux. Marmoutier jouit du grand atout de l'ancienne présence de saint Martin. Par contre le chapitre de Saint-Martin de Tours profite davantage du pèlerinage. Par leur intermédiaire, on donne à saint Martin lui-même des terres en vue d'obtenir son amour<sup>13</sup>. On peut ainsi compter sur son aide pour un pèlerinage à Jérusalem<sup>14</sup> après avoir obtenu les prières et le secours matériel des moines.

Avec les terres qu'ils leur donnent, les grands se déchargent de leurs péchés sur des spécialistes de l'intercession et de la pénitence. Une sépulture au monastère est une incontestable marque de noblesse. Pour Dominique Barthélémy, il y a une véritable pression de la religion sur la société féodale.

Si l'on prend l'exemple de Saumur, on peut dire que la noblesse terrienne décline, étouffée sous le poids des deux grandes abbayes de Saint-Florent et de Fontevraud à partir de 1099.

#### *Par des restitutions*

Geoffroy Martel restitue à Marmoutier, en 1056, les terres usurpées par ses prédécesseurs, les comtes de Vendôme, au moment où il remet peu à peu l'honor à son neveu Foulque l'Oison. Il s'agit de deux églises : Monthodon et Le Sentier avec de grandes surfaces de terres ainsi que les villages de Chaillou et d'Authon. Le prieuré de Monthodon sera créé après cette date.

---

13. «*quo ejus majorem gratiam apud Deum mereretur obtinere*» (chartes de Marmoutier pour le Vendômois, n° 35).

14. *Idem* n° 126.

On a pensé ailleurs qu'en Touraine, que les restitutions d'églises au clergé avaient pu être liées au vaste mouvement grégorien amenant une révision complète des relations entre les pouvoirs civil et ecclésiastique. Pour la société ecclésiastique, la revendication d'indépendance et de supériorité s'est manifestée par la lutte contre l'investiture laïque qui a concerné des églises paroissiales. En Touraine, les laïcs possèdent peu d'églises. Nombreuses sont au contraire celles qui appartiennent à l'évêque ou à de grandes communautés comme Marmoutier ou la collégiale Saint-Martin ; ils en cèderont une grande partie.

Bernard Chevalier (1974) relève seize donations d'églises par des laïques entre 1000 et 1075 (ce qui est fonction des chartes qui nous restent) dont quatre fois par les comtes de Blois et d'Anjou, trois fois par des seigneurs de L'Île-Bouchard, Château-Renault et La Haye et pour le reste par des chevaliers comme Corbon de la Roche. De 1075 à 1128, il y aura 32 églises restituées, en particulier celles de Beaulieu-lès-Loches, Saint-Martin et Marmoutier. «*Rien ne distingue l'offrande d'une église de celle de n'importe quel bien*» (Chevalier, 1974, p. 136). Les motifs sont toujours les mêmes : aumône pour le pardon de ses péchés, pour le salut de son âme ou pour une promesse faite aux moines.

Trois exemples tirés des chartes de Noyers :

- Archambaud, vers 1035, donne aux moines de Noyers, l'église de Saint-Patrice et le cimetière (charte n° 8, 1035) ;
- à Neuil, vers 1085, Hugues Brocard donne aux moines : «*l'église et le bourg, toutes les coutumes et revenus de l'église et du bourg et ses droits sur les paroissiens et les hommes que les moines y amèneront*» (charte n° 112, vers 1084) ;
- Gautier de la maison de Loudun qui avait acquis par mariage l'église de Ports-sur-Vienne, navré de sa ruine, en fait don aux moines pour qu'un bourg puisse naître (charte n° 44, vers 1096).

Ces dons ne paraissent pas liés à la réforme grégorienne ; donner une église est pour un laïque céder un bien comme un autre<sup>15</sup>. On ne les donne pas à l'archevêque mais à des monastères, ce qui paraît plus efficace. Quoique

---

15. Ainsi Renaud donne-t-il à Marmoutier l'église Saint-Martin de Daumeray avec le cens et toutes les coutumes du bourg qui se construit autour, et toute la *vicaria*... (H n° 85 du 20 juillet

seulement fondée vers 1030, l'abbaye de Noyers s'est constitué un beau temporel de 17 églises.

Les restitutions ecclésiastiques renforcent la communauté paroissiale, cadre des cérémonies religieuses, de la distribution de secours et d'aumônes aux pauvres inscrits à la matricule. L'église, l'aître, le cimetière sont des espaces consacrés, bornés par des croix, espaces de paix sous la protection de l'Église.

#### *L'aménagement du territoire de certaines communautés*

Les échanges non spéculatifs des abbayes et basiliques constituent peu à peu un énorme domaine foncier, en particulier pour l'abbaye Saint-Martin. Saint-Martin se rapproche de la Loire : les études cadastrales montrent (Galinié *et al.*, 2007, p. 384) un allongement des chemins et des parcelles vers le nord au XI<sup>e</sup> siècle, au niveau de la rue des Tanneurs actuelle, en annexant vraisemblablement des jardins et de terrains vagues comme le montre un dense réseau de voies nord-sud se dirigeant vraisemblablement vers un port ou des entreprises ripariales. Cette organisation du territoire contraste avec le caractère rural ou horticole de l'espace entourant alors Saint-Julien. Les prélèvements sur les pèlerins et les dévots, l'activité fluviale, ont joué un rôle important pour Saint-Martin et Marmoutier.

### ***La mainmise des droits sur l'eau, sur la pêche et la navigation par les communautés religieuses***

Il y a entre la noblesse et le clergé régulier une véritable lutte pour la maîtrise de l'eau.

#### *La nature des droits sur l'eau*

Il s'agit du droit de pêcher, traverser à gué, naviguer et faire fonctionner des moulins.

Les moines disputent peu à peu ces avantages à la noblesse, en particulier à Noyers sur la Vienne et, non loin, sur la Creuse.

---

1031). Guy Geoffroy Guillaume donne à Raymond, abbé de Bourgueil, la moitié de l'église de Saint-Laurs. Cart. de Bourgueil, f° 260, 1053-1079.

En 1064, par exemple, un nommé Gautier donne à l'abbaye de Noyers, des terres, des prés et des eaux de la Creuse au village de « Noyer » afin que les moines acceptent d'enterrer sa femme Oda près du monastère (pour les nobles, c'est à l'intérieur de la clôture ou, mieux, dans l'église abbatiale). On reconnaît là les mêmes motifs que nos avons évoqués.

Deux chartes de Cormery rédigées vers 1030-1040 évoquent, pour la première, le don aux moines du bourg d'Azay-le-Rideau par Geoffroy de L'Île-Bouchard, sa femme Aremberge et leurs fils Guillaume, Gosbert et Geoffroy, et d'un moulin avec « la moitié de l'eau », pour la seconde, le don sur l'Indre de trois « bouches » (*buccas*), en fait, trois écluses, c'est à dire des barrages avec passages pour les barques et des duits pour la pêche, plus une autre « bouche » sur la Loire.

#### *Les droits de pêche*

Ces droits n'appartiennent qu'aux seigneurs de basse et de haute justice (article 7 de la coutume de Touraine). Il s'agit du droit d'établir des écluses (barrages)<sup>16</sup>, des *piscariae* ou *fermae piscariae* (pêcheries) avec des espaces plantés de pieux pour tendre des braies (poches). *Aquam cari fluminis... et ripam ad palos et ramalia*<sup>17</sup> *ponenda* (charte 389 du cartulaire de Saint-Julien de Tours) (1084-1090).

Il y avait aussi le droit d'établir des ramiers (*ramerii*), ensemble de rames ou fagots dans le sens du courant pour capturer des anguilles ou des écrevisses, le droit de sennage, de mise de lignes et de « bocelles » (bosselles). Voilà ce qu'ont été les revendications constantes des moines, grands consommateurs de poisson (en particulier le vendredi et pour le carême), auprès des seigneurs. Autant de droits, s'ils n'ont pas l'occasion de les recevoir en dons, qu'ils achètent, échangent ou monnaient, par exemple contre une inhumation autour ou dans l'église abbatiale. Un exemple : Herbert Payen donne à l'abbaye de Bourgueil, une écluse sur l'Indre pour que sa mère soit enterrée à l'abbaye et que son nom soit inscrit sur le calendrier des messes des religieux (f° 360, 1093). Onze chartes de Noyers concerne les écluses (*schusas*) dont six sur la Vienne.

---

16. En forme de V dans le sens du courant avec ou un ou deux duits permettant de laisser passer les bateaux et de pêcher. De nos jours, on les voit encore, ainsi par exemple les écluses du prieuré de Saint-Louand ou du prieuré de Tavant.

17. C'était la fabrication provisoire d'une petite écluse avec pieux et branchages.

Deux exemples : en 1032, Geoffroy Ravel donne aux moines un peu de rive en bordure de la Vienne et la moitié de l'eau face à l'abbaye pour qu'ils construisent leur écluse ; en 1065, deux frères Gosbert et Engelbert achètent la rive et l'eau de la Vienne à La Roche, en amont de l'abbaye et y construisent une écluse en donnant une part et une demi-part aux moines.

Souvent les moines augmentent progressivement leurs parts ou deviennent peu à peu propriétaires exclusifs.

Un exemple : Uric de Nouâtre donne aux moines en 1084, la moitié de sa part sur l'écluse de Marcilly (plus au nord), puis six ans plus tard, la moitié de sa part sur l'écluse d'Antogny (plus au sud). Or, en 1108, sur point de mourir (et la chose n'est pas anodine), Simon de Nouâtre, confirme l'abandon de ses droits sur le barrage d'Antogny.

Pierre Audin (1999) rappelle que les titulaires de fiefs n'oublient pas de prélever un cens sur les barrages ainsi que des droits coutumiers sur le poisson pêché et le sennage. Le cens est de quatre deniers et une cuisse de vache pour l'écluse de la Roche près de Noyers. En 1065, Rainaud de la Haye abandonne son droit de sennage dans l'écluse des moines à Port-de-Piles. Barthélémy, seigneur du *castrum* de L'Île-Bouchard, donne aux moines en 1094, la pêche de son écluse « *de la vigile de Pâques jusqu'au jour octave* ».

### *La traversée des rivières et la navigation*

Par dons ou achats, les moines de Noyers contrôlent peu à peu les rives et la navigation de la Vienne, les gués et les ponts, et en font payer l'usage à leur tour. Par exemple, pour utiliser le gué sur la Vienne, près de la Pierre levée à Ports-sur-Vienne. En 1064, Gautier des Aigrons reçoit en fief des mains des moines, une part de leur droit de « navigage », à Ports-de-Pile sur la Creuse. En 1074, Zacharie de Marmande confirme aux moines le don du port qu'il contrôlait « *en amont de Noyers près de l'église qu'on appelle Ports-sur-Vienne* ». Une charte de 1084 traite du trafic sur la Vienne à Noyers même : Eudes de Nouâtre abandonne tous ses droits sur le port face à l'abbaye. En 1089, Bertrand et Raimond de la Roche vendent à l'abbaye leur droit de rivage (*ripaticum*) sur la Vienne, en amont de Noyers, ce qui permet de taxer toutes les marchandises débarquées.

L'abbaye de Marmoutier possède au milieu du siècle, une flotte dont elle n'est pas forcément la propriétaire (D. Dubant, p. 87). Nous avons vu qu'elle a peu à peu été exemptée du droit de tonlieu jusqu'à Nantes puis

au-delà d'Amboise. De même, les moines obtiennent-ils le transfert des droits de rivage. Noyers obtiendra même le droit d'avoir un *pontenarius* : un pontonnier comme sur la Manse à L'Île-Bouchard en 1062, et sur la Creuse à La Celle-Saint-Avant en 1092. Le terme est ambivalent puisqu'il désigne aussi bien le passeur : receveur de la redevance de passage (à gué par exemple), que le pontier, perceveur du pontonnage, c'est à dire le receveur d'un droit de pont ou de bac. Dans le premier cas, c'est certainement d'un pont dont il s'agit sur la Manse, dans le second probablement d'un bac sur la Creuse.

## CONCLUSION

En 1095, le pape Urbain II entreprend un long voyage en France pour relancer la réforme et inciter l'aristocratie à organiser un pèlerinage armé destiné à rouvrir la route de la Terre Sainte aux Chrétiens. Après le concile de Clermont en novembre, il poursuit sa tournée dans l'ouest. En janvier 1096, il dédicace l'abbaye de Montierneuf de Poitiers ; le 6 février, il est à Angers pour la dédicace de Saint-Nicolas ; à la fin du mois, il est à la Trinité de Vendôme et arrive à Marmoutier le 1<sup>er</sup> mars pour consacrer la nouvelle église. Du 16 au 22 mars il revient résider à Marmoutier où se déroule un concile et il tient un synode à Saint-Martin pour les affaires de Jérusalem. Le 23 mars, il se fait couronner à Tours et durant la procession qui s'achemine vers Saint-Martin, il remet la rose d'or à Foulque le Réchin.

L'enthousiasme est tel dans nos régions que bien des familles nobles seront représentées à la croisade. Partent par exemple Robert des Roches, seigneur de Rochecorbon et Hugues d'Amboise. Certains convois de pèlerins comme celui de Guillaume IX de Poitiers qui cherchait à rejoindre la croisade franco-lombarde en 1100-1102, seront décimés par les Turcs. La noblesse tourangelle va payer cher en hommes ou en argent sa participation dans l'enthousiasme à cette première croisade au sens large ; mais ceci est déjà un autre sujet.

On a dit que les croisades ont enrichi les monastères et appauvri la noblesse ; il est vrai que des nobles ont fait des emprunts avant leur départ. Mais nous avons pu voir que les *bellatores* avaient déjà perdu de leur influence et de leur fortune au profit des monastères dès la moitié du XI<sup>e</sup> siècle, situation qui s'accentuera encore dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources

- BOURASSÉ J.-J. (1861). Cartulaire de Cormery, *Mém. Soc. archéol. de Touraine*, 325 p.
- Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, éd. Mabille, n° 60, 1863.
- Cartulaire de Noyers*, traduction de P. Letort, 1992, 350 p. et un index géographique.
- Chronique des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, 1913, Paris.
- DE GRANDMAISON L. Cartulaire de l'archevêché de Tours, *Mém. Soc. archéol. de Touraine*, 320 et 227 p.
- DUPONT M. (1962). Monographie du cartulaire de Bourgueil (des origines à la fin du Moyen Âge), *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, LVI, 219 p.
- NOBILLEAU P. (1879). Cartulaire de Marmoutier, *Mém. Soc. archéol. de Touraine*.

### Ouvrages

- AUDIN P. (1999). La vallée de l'Indre dans le cartulaire de Cormery : pêche, îles et moulins, *Le Val de l'Indre*, n° 11, p. 5-17.
- BARTHÉLÉMY D (1993). Les auto-dédications en servage à Marmoutier au XI<sup>e</sup> siècle, in *Mélanges H. Dubois*, p. 397-415.
- BARTHÉLÉMY D. (1995). Les comtes, les sires et les nobles de châteaux dans la Touraine du XI<sup>e</sup> siècle, *Études pour R. Fossier*, Paris-Sorbonne, p. 439-453.
- CHEVALIER B. (1974). Les restitutions d'églises dans le diocèse de Tours du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècles, in *Mélanges Labande*, Poitiers, p. 129-143.
- CHUPIN A. (1995). Montchenin terre d'histoire, *Mém. Acad. de Touraine*, n° 8, p. 53-62.
- COUDERC J.-M. (1975). Le défrichement des forêts de la Gâtine tourangelle, des origines à la fin du Moyen Âge, *Actes du Colloque du Léman à l'Océan, Caesarodunum*, n° 10, p. 78-94, 1 tabl., 1 fig.
- COUDERC J.-M. et al. (1987). *Dictionnaire des communes de Touraine*, CLD, 980 p., fig., Chambray-lès-Tours.
- DUBANT D. Commerce et navigation sur la Loire. Le cas des ports de Tours au Haut Moyen Âge ; *Études et Documents, Archéologie 10*, p. 69-94, 7 fig.
- DUBY G. (1953). *La Société aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans la région mâconnaise*, Armand Colin, 685 p., VIII fig.

- DUBY G. (1987). *Le Moyen Âge. De Hugues Capet à Jeanne d'Arc*. Hachette, Histoire de France, 357 p., illustr.
- DUBY G. (1988). *La société chevaleresque*, 222 p., Champs, Flammarion.
- DUBY G. (1996). *Féodalité*. Œuvres rassemblées par les éditions Gallimard, 1524 p., Paris.
- FAVIER J. (2004). *Les Plantagenêts. Origine et destin d'un empire : XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles* ; 960 p., illustr., Fayard, Paris.
- GALINIÉ H. *et al.* (2007). *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville...* 440 fig. 1 CD, 82 fig.
- GUILLOT O. (1972). Le comte d'Anjou et son entourage au XI<sup>e</sup> siècle, I. *Étude et Appendices*, 470 p., II. Catalogue d'actes et index, 355 p., XXI pl., Picard, Paris.
- HALPHEN L. (1974). *Le comté d'Anjou au XI<sup>e</sup> siècle*, réimpr., Paris.
- MABILLE E. (1863). Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine, contenus dans la collection de Dom Housseau, *Mém. Soc. archéol. de Touraine*, 748 p.
- PIÉTRI Luce. *La ville de Tours du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, naissance d'une cité chrétienne*, thèse d'histoire, coll. de l'EFR, n° 69, Rome.
- SOUTY P. (1955-1956). En feuilletant le cartulaire de Noyers. Le drame de Grizay, *BSAVC*, t. V, n° 10, p. 411-416.
- TEUNIS H.-B. (1995). Le contre-don d'après le cartulaire de Noyers (en anglais), *Haskins society journal*, vol. 7, p. 88 et suiv., Londres.
- VAUCHEZ A. (1975). *La spiritualité du Moyen Âge occidental, VIII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, réédition, 1994.
- ZADORA-RIO É. (dir.) (2008). *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire. La formation des territoires*, 34<sup>e</sup> suppl. à la *Revue archéol. du Centre de la France*, 304 p., 95 fig.